

**PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021 A 18 H 30
A L'EJMT DE TROUY**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 17 février, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO à partir de 19 h 12, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Gérard SANTOSUOSSO jusqu'à 19 h 12

Étaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Gérard SANTOSUOSSO jusqu'à 19 h 12

Ont donné pouvoir : Madame Adeline TISSERAND à Monsieur Philippe LE LOUARNE
Monsieur Gérard SANTOSUOSSO à Monsieur Franck BRETEAU jusqu'à 19 h 12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

**I/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20/01/2021**

La diffusion du document n'ayant pas pu être faite dans les délais habituels, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021 sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

II/ POINTS INFORMATIFS

1. Etude d'un projet de parc éolien : Monsieur le maire présente le projet porté par la société RWE Nordex, qui envisage, sous réserve d'une procédure précise, d'installer un parc de quatre éoliennes au sud-ouest de Trouy. Monsieur Morgan BAJOUÉ, conseiller municipal, a été missionné par Monsieur le Maire pour approfondir le dossier au sens des enjeux, des contraintes environnementales, des impacts économiques et des nuisances. M. Bajoué rend compte de ses travaux de recherches à partir de sites précis et d'échanges avec les élus de Saint-Georges-sur-Moulon, Sainte-Thorette, Mareuil-sur-Arnon, Lazenay et Civray. Plusieurs points ont été évoqués : la technologie, le recyclage, les impacts, les mesures, les distances, les nuisances, les procédures existantes, l'esthétique, les baux, les financements, l'impact sur la valeur immobilière... Ce travail est une aide à la décision et doit pouvoir permettre tant aux élus qu'aux habitants de Trouy de se positionner en toute connaissance de causes. Le Maire remercie les élus pour leur participation et leurs échanges de qualité. Pour conclure ce débat, il informe que la commune attend une confirmation officielle de RWE sur l'ajournement du projet en raison de la proximité de sites sensibles de type SEVESO. En effet, la loi impose un périmètre de 10 km autour de ces sites et du radar météorologique de Bourges, sans perturbation éolienne.

2. Elections régionales et départementales : Monsieur le maire informe des dates pour les élections régionales et départementales les 13 et 20 juin 2021. Il demande aux élus de bloquer leur agenda.

III/ POINTS DES RENDUS COMPTES (DECISIONS)

Des consultations référencées N° 08-2020 inhérentes à l'opération « aménagement et restructuration du château Rozé »

Le conseil municipal a pris acte du compte rendu de la décision portant sur le MAPA n° 08-2020 « aménagement et restructuration du Château Rozé », dont les consultations ont été effectuées par la SEM TERRITORIA, assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour les missions de maîtrise d'œuvre, SPS, CTC, attribuées pour un montant total de 129 764.87 € HT, soit 155 717,84 € TTC à

- L'ATELIER CARRE D'ARCHE (18) pour la maîtrise d'œuvre ;
- L'APAVE, pour les missions de sécurité et de protection de la santé (SPS) et de contrôle technique (CTC).

La consultation pour la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) a été déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général.

Des missions confiées à la SEM TERRITORIA, assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour piloter les missions de maîtrise d'œuvre et la consultation des entreprises de travaux

Le conseil municipal a pris acte du compte rendu de la décision portant sur les missions confiées à la SEM TERRITORIA (18), pour un montant de 9 975 € HT pour le pilotage des missions de maîtrise d'œuvre et pour un montant de 3 675 € HT pour la consultation des entreprises de travaux.

Ces dépenses seront imputées au BP 2021 en section d'investissement dans l'opération « Château Rozé ».

Du MAPA n° 01-2021 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie, réseaux et divers aménagements sur la commune de Trouy, pour une durée de 4 ans

Le conseil municipal a pris acte du compte rendu de la décision portant sur le MAPA n° 01-2021 attribuant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux VRD à la société ICA Ingénierie Conseil en Aménagement (18), pour une durée de 4 ans et un montant total limité à 40 000 € HT.

IV/ POINTS DELIBERATIFS

Avis du Conseil municipal sur la consultation du public qui se déroule du 15/02 au 15/03/2021 et qui porte sur la demande d'enregistrement de la station-service située sur l'échangeur A71/commune de Bourges

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le présent dossier n'appelle aucune observation de sa part.

Débat d'Orientaion Budgétaire 2021 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal indique que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs 2021.

> Ci-après : les principales informations du DOB 2021

Délibération de principe approuvant la demande de subvention présentée dans le cadre du Plan de Relance visant le projet d'équipement pour un socle numérique dans les écoles : Le Gouvernement a lancé un plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19 et qui comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la présentation d'un projet de socle numérique pour les écoles élémentaires de Trouy et sollicité en conséquence une demande de financement pour la continuité pédagogique dont le projet a été identifié dans le cadre du DOB 2021 à hauteur d'une dépense estimée à 10 000 €.

Abrogation de la taxe funéraire inhérente à la dispersion des cendres conformément à la loi de finances de 2021 N° 2020-1721 du 29 décembre 2020 : Depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes n'ont plus le droit de percevoir trois catégories de taxes funéraires (les convois, les inhumations, les crémations). Cette suppression se fait sans compensation. Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a annulé à compter du 1^{er} janvier 2021 la taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir dans le cimetière de Trouy et remplacé en conséquence le tableau des tarifs en vigueur en matière funéraire.

Avis du Conseil municipal sur le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité Communautaire 2021-2026 : Entendu l'exposé de M. Gérard Santosuosso, conseiller municipal délégué conseiller communautaire, 5^{ème} vice-président de Bourges Plus « Contractualisations et Santé », le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité Communautaire pour la période 2021/2026.

Avis du Conseil municipal sur les rapports présentés à la CLECT du 26-11-2020 portant sur l'intégration de Mehun-sur-Yèvre - correction de l'allocation compensatrice de la compétence incendie secours et sur le transfert de la compétence GEPU - proposition de modalités dérogatoires provisoires : Entendu l'exposé de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, conseiller municipal délégué conseiller communautaire, 5^{ème} Vice-Président de Bourges Plus « Contractualisations et Santé », le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport de la CLECT du 26 novembre 2020 relatif à la correction de l'attribution de compensation de Mehun-sur-Yèvre.

Avant de lever la séance, Monsieur le maire tient à annoncer au conseil municipal une triste nouvelle que nous venons d'apprendre au cours de la séance : Monsieur Emmanuel VIMON, adjoint d'animation à la ville de Trouy depuis plusieurs années, est décédé ce matin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire a remercié l'assemblée et les services et a levé la séance à 20H45.

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Trouy, le 23/02/2021



Le Maire,
Franck BRETEAU

**LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 DE LA VILLE DE TROUY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17-02-2021**

INTRODUCTION

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. L'organisation de ce débat, dit d'orientation budgétaire (DOB), constitue une formalité substantielle : cela signifie qu'une délibération adoptant un budget primitif qui ne serait pas précédée de ce débat est entachée de nullité. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget. Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la structure et la gestion de la dette. Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Présenté et commenté par Monsieur Didier GEORGES, adjoint délégué aux finances, le débat d'orientation budgétaire 2021 de la ville de TROUY a porté sur les principaux éléments suivants :

1/ RETROSPECTIVE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020 :

L'exercice budgétaire 2020 de la commune affiche en section de fonctionnement un résultat excédentaire de + 963 396.02 €, lequel va permettre de couvrir le besoin de financement en section d'investissement à hauteur de 653 441.82 €. Le reliquat d'excédent sera reporté sur le budget primitif 2021 à hauteur de 309 954.20 €.

L'exercice 2020 a donc généré un résultat définitif de fonctionnement probant permettant de mener une politique d'investissement soutenue.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, constat a été fait d'un léger ralentissement de l'évolution des recettes. Les impacts financiers du Covid-19 ont ralenti la progression de l'épargne et de l'autofinancement. L'impact financier définitif de la crise sanitaire au niveau de la ville de Trouy est de 70 545.79 €, correspondant à des dépenses supplémentaires à hauteur de 20 402.60 € et une perte de recettes de 90 948.39 €.

Les exercices budgétaires des trois budgets annexes ont été également présentés s'agissant :

- 1- du bâtiment commercial situé à l'angle de l'avenue du Cabaret et de la rue Louise Michel à Trouy bourg, qui héberge la Poste, l'épicerie « Panier sympa », le charcutier traiteur et l'esthéticienne ;
- 2- le Barc-Café « le Féeliane » sis avenue des Anciens Combattants à Trouy bourg
- 3- et les résidences seniors (lotissement communal champ de la pâture situé rue des Acacias à Trouy bourg)

Ces trois budgets affichent des fonds de roulement définitifs positifs et s'équilibrent.

2/ ORIENTATIONS 2021

En section de fonctionnement

La prévision 2021 des recettes de fonctionnement s'élève à 3 030 304 € et est légèrement en baisse par rapport à 2020 (-0.38%). Monsieur le maire et Monsieur Didier Georges ont confirmé que la ville ne pratiquera **pas d'augmentation des taux des impositions locales pour 2021.**

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 2 575 305 €, elles évoluent de 1.92 % par rapport aux prévisions de 2020.

En section d'investissement

Le recensement pour 2021 des dépenses d'investissement atteint un montant de **1 887 709 €** comprenant :

- Les crédits d'investissement engagés en 2020 reportés sur 2021
- Les nouveaux programmes ci-après présentés :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES ESTIMEES	SUBVENTIONS DEMANDEES	OBSERVATIONS
Les bâtiments communaux	671 044 €	234 894 €	Le château Rozé est le projet phare pour les 3 ans à venir. En 2021, un budget de l'ordre de 624 576 € lui sera consacré pour <ul style="list-style-type: none"> • la réhabilitation du kiosque, des deux tours, de la serre, la réalisation d'aires de jeux, • la création d'un jardin pédagogique, • l'aménagement des espaces publics et de l'entrée principale du château • le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'aménagement intérieur du château
La voirie, l'environnement et la sécurité	430 530 €	91 007 €	Concerne principalement le programme voirie 2020-2023 tant sur Trouy bourg que Trouy nord
Les équipements sportifs	206 554 €	110 528 €	La création d'un boulodrome à hauteur de 198 000 € fait partie des orientations 2021
Les écoles et les affaires scolaires	158 461 €	5 000 €	La rénovation thermique (chauffage/ventilation/climatisation) des structures accueillant des enfants (écoles, CDL) et l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires est une priorité pour 2021
Les équipements municipaux	48 231 €		Refonte du site internet Informatisation de la bibliothèque Renouvellement des décorations de Noël ...
Le funéraire (église, cimetière)	36 803 €		Extension du columbarium Réfection de l'«allée centrale du cimetière Travaux de rénovation de l'église
L'espace Jean-Marie Truchot	15 754 €		Equipement pour la vidéo projection Renouvellement du mobilier Travaux divers
L'éclairage public	3 871 €		Travaux de rénovation et de remplacement

3/ DETTE

Selon plusieurs indicateurs, la ville de Trouy n'est pas une commune endettée.

L'un des ratios les plus significatifs et celui du « désendettement en années ». **Pour Trouy, ce ratio est de 3.54.**

Cela signifie que, si la ville souhaitait rembourser la dette de tous ses budgets, elle mettrait 3,5 ans.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Un autre ratio est celui de la dette par habitant. Pour Trouy, ce ratio est de 468 € / habitant contre un ratio moyen de 773 € au niveau national pour des villes de même strate démographique.

La ville de Trouy affiche donc une situation saine au niveau de sa dette et au titre des exercices à venir, la ville dispose d'une capacité d'emprunt possible et confortable notamment pour financer les travaux du château Rozé.

CONCLUSION

Ce rapport présenté au conseil municipal sera mis à la disposition du public à la mairie (pour le consulter, merci de prendre rendez-vous) ainsi que sur le site internet de la ville de Trouy, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire, soit à compter du mercredi 3/03/2021.